

Justificatif généré le 05/07/2022

Support de parution :



Date de parution :

05/07/2022

Département de publication :

(75) Paris

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=304321>

N° d'annonce :

615951

Rectificatif à l'annonce n° 614226 parue le 27 juin 2022 dans **Actu-Juridique.fr** relatif à la société **ECHQUIER**. **Mention rectificative** : Il convient de lire MM. les actionnaires sont convoqués en Assemblée générale mixte le **lundi 25 juillet 2022 à 15 heures 00**,

l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2022 ; quitus aux administrateurs ;
2. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
4. Fixation de l'enveloppe de rémunération des administrateurs ;
5. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

A titre Extraordinaire

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur :
 - le projet de fusion-absorption du FCP Echiquier Avenir par le compartiment Echiquier Avenir de la SICAV créée à cet effet ;
 - le projet de fusion-absorption du FCP Echiquier Avenir Dynamique par le compartiment Echiquier Avenir Dynamique de la SICAV créée à cet effet.
2. Lecture et approbation des projets de traité de fusion et approbation des fusions qui en découlent ;
3. Fixation du jour de calcul de la parité d'échange et pouvoir donné au Conseil d'administration de la SICAV pour procéder sous le contrôle des commissaires aux comptes, à l'évaluation des actifs et à la détermination de la parité d'échange pour chaque fusion ;
4. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités..

Justificatif de parution

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeHld2tuL

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeHld2tuL>

